

## PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5 DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002

Délivré en extension du PV N° LYC4100L, valable jusqu'au 26/03/2009 date de validité du 1er PV

## PROCES-VERBAL Nº LYC4100-1 L

et annexes de 4 pages

MATERIAU présenté par :

TEXDECOR

2 RUE D'HEM 59780 WILLEMS

REFERENCE COMMERCIALE:

REVETEMENTS MURAUX VINYLS SUR NON TISSE

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Revêtements muraux imprimés en mousse de PVC sur support

non tissé

Masse surfacique nominale: 180 à 550 g/m<sup>2</sup>

Epaisseur nominale: 0.4 à 1 mm

Coloris: divers

RAPPORT D'ESSAI:

Nº LYC4100 du 26/03/2004

NATURE DES ESSAIS :

Essai par rayonnement

CLASSEMENT:

M 1

en pose collée sur support type fibre-ciment M0 non isolant.

CLASSEMENT:

M 1

en pose collée sur support type plaque de plâtre cartonné M1.

Non défini sur support type panneau de particules de bois agglomérées MI.

DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) : non limitée a priori.

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

NOTA: Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 28 avril 2004

Directeur ou son représentant

Jacques - Hervé LEVY

cofra

88

SUR DE

MODRATORADOM

Délégation Lyon Avenue Guy de Collongue – 69134 ÉCULLY CEDEX Tél. (+33) (0)4 72 86 16 00 – Fax (+33) (0)4 78 43 39 66